

SNUipp 81 info n° 3

14/09/2009 | Sommaire : heures de préparation de l'APE / Stress et fatigue des enseignant-es / Un rapport de l'IGEN sur les réformes de l'école /

APE : le temps d'organisation est à prendre sur les 60 heures, c'est dans les textes !

Au cours du CTPD du 7 septembre, l'IA exigé que les 60 heures d'APE se déroulent exclusivement devant les élèves, contrairement à ce que la loi a prévu...

L'IA a, cette année exigé autoritairement la suppression du temps accordé à l'organisation de l'aide personnalisée dans le temps annualisé de 60 heures destiné à ce service.

Or les obligations de service des enseignant-es sont fixées par le décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008. Son article 2 stipule : « *Soixante heures consacrées à de l'aide personnalisée ou à des interventions en groupes restreints auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages et au temps d'organisation proportionné correspondant.* » Il dispose enfin que « *Lorsque les heures mentionnées ne peuvent être entièrement utilisées pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, elles sont consacrées au renforcement de la formation professionnelle continue des enseignants, en dehors de la présence des élèves.* »

Le législateur a donc prévu la possibilité que certain-es enseignant-es ne soient pas en mesure de consacrer la totalité des 60 heures à cette aide, ne serait-ce que parce que celle-ci est soumise à des conditions externes : entre autres, l'accord des parents qui peuvent la refuser (parfois par impossibilité de gérer les horaires supplémentaires en début ou en fin de journée sans ramassage scolaire collectif). Le complément de service doit alors servir à de la formation continue.

D'autre part, en vertu des principes de la hiérarchie des normes juridiques, aucun texte de rang inférieur (et encore moins des directives orales) ne peut légalement modifier ou s'affranchir d'une règle établie par un texte supérieur.

En conséquence, le **SNUipp**-Tarn invite les enseignant-es du département à utiliser au mieux ces 60 heures en consacrant 10 heures à l'organisation et à la préparation et 50 heures devant les élèves, en application du décret n°

2008-775 du 30 juillet 2008, qui seul fait autorité en la matière.

De plus, dans les cas où, malgré les démarches volontaristes des enseignant-es pour mettre en place des APE, aucun élève ne pourrait ou ne voudrait suivre ces heures de soutien, le SNUipp Tarn invite les enseignant-es à utiliser ce temps pour le renforcement de leur formation professionnelle, comme le prévoit le décret.

En pièce jointe la lettre du SNUipp à l'IA

Fatigue et stress des enseignant-es : le SNUipp demande la mise en place d'une réflexion départementale.

Un rapport de l'IGEN le dit clairement, la semaine de 4 jours et la compression des programmes sont générateurs de fatigue, mais la liste des causes de l'augmentation de la fatigue et du stress n'est pas close. Le SNUipp écrit à l'IA.

Dès le début de la mise en place de la nouvelle semaine scolaire à la rentrée 2008, les délégué-es du personnels **SNUipp** ont été alerté-es par un surcroît de fatigue et de stress des personnels.

Cette fatigue est essentiellement générée par une augmentation de la journée scolaire, l'utilisation de nombreux mercredis pour des réunions de travail dès le début de l'année, l'augmentation du nombre de réunions le soir, et l'impossibilité de recevoir les parents d'élèves le samedi matin; ce qui oblige à les recevoir le soir après la classe et l'APE.

De plus, l'alourdissement du contenu des programmes scolaires à répartir sur une semaine de classe amputée de 2 heures est génératrice de stress.

Ces « *inconvenients* » sont confirmés par la troisième note de synthèse sur la réforme de l'école primaire de l'IGEN : « *la situation n'est pas satisfaisante.*

Les conséquences du resserrement du temps scolaire se font sentir :

Sur la fatigue des élèves et des enseignants : les constats effectués dès le premier trimestre scolaire ont été confirmés à l'issue de l'année, ... »

Mais pour les délégué-es du SNUipp, la liste n'est pas close :

- L'augmentation du nombre des élèves par classe, tendance générale qui s'aggrave d'année en année, est un facteur important d'augmentation de la pénibilité du travail.
- la modification en profondeur de l'organisation du mouvement intra-départemental a plongé un grand nombre de collègues dans une incertitude quant à leur affectation. Cette nouvelle « *gestion* » est extrêmement anxiogène pour les enseignant-es et nuit gravement à la sérénité des conditions d'exercice de notre profession.

Les délégué-es du personnels **SNUipp**-Tarn craignent que cette

détérioration des conditions de travail finisse par avoir des conséquences importantes sur l'état de santé des personnels de l'éducation nationale du premier degré. C'est pourquoi nous demandons qu'un dispositif d'observation et de mesures soient mis en place pour :

- évaluer précisément les effets de ces modifications sur les personnels et sur le service.
- Proposer des solutions de tout ordre pour améliorer les conditions de travail des enseignant-es du premier degré avant que des accidents irréversibles ne surviennent.

[Lire la lettre intégrale du SNUipp sur notre site en cliquant sur ce lien.](#)

[Le rapport de l'IGEN sur la réforme de l'école fait le constat d'une fatigue accrue des enseignant-es](#)

- Semaine de 4 jours : les enseignant-es et les élèves sont épuisé-es dès le 1er trimestre
- APE : les progrès des élèves s'atténuent en classe, l'aide n'apporte qu'un petit coup de pouce, en aucun cas elle ne permet de compenser les difficultés lourdes (*tous-tes les enseignant-es le savaient depuis le début ...*)
- stage de remise à niveau : aucune évaluation du dispositif ...
- statut de l'école : les EPEP sont de nouveaux à l'ordre du jour ...

[Lire nos analyses et le rapport complet sur le site du SNUipp 81 en cliquant sur ce lien](#)

[Se syndiquer, c'est toujours le moment !](#)

Bulletin d'adhésion à télécharger [ici](#)

[Nous joindre :](#)

[SNUipp Tarn : 201 rue de Jarlard 81000 ALBI](#)

[Tel : 05.63.38.44.34 - Fax : 05.63.38.34.28 - Mel : \[snu81@snuipp.fr\]\(mailto:snu81@snuipp.fr\)](#)